



Communiqué de presse n°70 du 11 septembre 2009
Déclaration de Marcel Grignard, secrétaire général adjoint

Taxe carbone **Un premier pas important pour le climat**

La décision prise par le Président de la République de mettre en place une taxe carbone est un premier pas important pour assurer un avenir aux générations futures.

Avec les autres parties prenantes du Grenelle de l'environnement (syndicats, employeurs, ONG...), la CFDT a soutenu le principe d'une contribution climat énergie qui incite à une modification des comportements des entreprises et des citoyens pour réduire les émissions de CO2 et s'orienter vers une économie plus respectueuse de l'environnement et des besoins humains.

La taxe carbone doit être socialement équitable. Le principe d'un remboursement forfaitaire avec baisse ou crédit d'impôt va dans ce sens. Il devra s'accompagner d'une réforme profonde de la fiscalité incluant la suppression du bouclier fiscal.

Il faudra des compensations complémentaires pour une équité globale prenant en compte les contraintes particulières (isolement géographique, horaires atypiques...).

Le débat difficile sur le niveau de la taxe, finalement tranché très en-deçà de la recommandation de la Commission Rocard, ne doit pas faire oublier l'essentiel.

Les changements de comportement ne sont possibles que s'ils sont très largement acceptés par la population. Ce sont les modalités (critères, rythmes, niveaux) de progression de cette taxe qui en feront soit un véritable outil partagé de changement de société, soit une annonce à la portée trop limitée.

Cette décision de la France doit entraîner une politique européenne et un compromis positif au sommet de Copenhague.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante